Image not found or type unknown

Rompre un contrat d'apprentissage pour un CDI

Par **pomolo11**, le **23/02/2015** à **14:58**

Bonjour,
Je suis en contrat d'apprentissage depuis octobre 2014, une autre entreprise me propose un CDI qui m'intéresse et je ne veux pas le rater.
J'ai lu sur internet que je peux rompre mon contrat d'alternance car j'ai trouvé un CDI, avec un préavis de 15 jours.
Est ce que vous pouvez me le confirmer svp ??
Voici mes sources :
http://www.letudiant.fr/etudes/apprentissage/demission-licenciement-redoublement-rebondir-quand-lalternance-tourne-mal-11115.html
http://www.studyrama.com/formations/alternance-apprentissage/apprentissage-contrat-pro-stage-alterne-les/peut-on-rompre-un-contrat-en-alternance-1155983
http://www.digischool.fr/alternance-apprentissage/rompre-contrat-alternance-13288.php

Par **P.M.**, le **23/02/2015** à **18:44**

Bonjour,
Ces dossirs comportent plusieurs erreurs puisque déjà on ne parle de démission que pour un CDI et qu'il semble qu'il y ait confusion avec le CDD classique...
Il convient de se référer à ces dispositions du Code du Travail...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés